|  |
| --- |
| Bernard BERNIERAnthropologue, professeur titulaire, département d’anthropologie,Université de Montréal(1991)“Culture nationale et répressiondes droits démocratiquesau Japon.”Colloque de l’ACSALF 1989**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**CHICOUTIMI, QUÉBEC<http://classiques.uqac.ca/> |



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l’Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.



<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation
de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l’autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.

- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue

Fondateur et Président-directeur général,

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, bénévole, Chomedey, Ville Laval, Qc. courriel: rtoussaint@aei.ca.

[Page web](http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html) dans Les Classiques des sciences sociales :

<http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_toussaint_rejeanne.html>

à partir du texte de :

Bernard BERNIER

***“Culture nationale et répression des droits démocratiques au Japon.”***

Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Jocelyne Lamoureux, ***Droits, liberté, démocratie*.** Actes du colloque annuel de l’ACSALF 1989, pp. 231-248. Montréal : ACFAS, 1991. Les cahiers scientifiques, no 75, 308 pp.

La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriels : Bernard Bernier : bernard.bernier@umontreal.ca

 La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5’’ x 11’’.

Édition numérique réalisée le 15 janvier 2021 à Chicoutimi, Québec.



Bernard BERNIER

Anthropologue, professeur titulaire, département d’anthropologie,
Université de Montréal

“Culture nationale et répression
des droits démocratiques au Japon.”



Un texte publié dans l’ouvrage sous la direction de Jocelyne Lamoureux, ***Droits, liberté, démocratie*.** Actes du colloque annuel de l’ACSALF 1989, pp. 231-248. Montréal : ACFAS, 1991. Les cahiers scientifiques, no 75, 308 pp.



La présidente de l’ACSALF, Mme Marguerite Soulière, nous a accordé le 20 août 2018 l’autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.

 Courriel :

La présidente de l’ACSALF, Marguerite Soulière : professeure, École de Service sociale, Université d’Ottawa : marguerite.souliere@uOttawa.ca

**Note pour la version numérique** : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l’édition papier numérisée.

[231]

**DEUXIÈME partie**

Pratiques et débats

16

“Culture nationale et
répression des droits démocratiques
au Japon.”

Par Bernard BERNIER

Anthropologie, Université de Montréal

L'affirmation nationale et la promotion de la culture nationale sont souvent considérées maintenant comme des droits démocratiques acquis. Mais la culture nationale peut servir de moyen d'oppression ou, tout au moins, de moyen pour limiter les droits fondamentaux. L'Allemagne nazie, où les droits des Juifs et des Tziganes ont été totalement éliminés sous prétexte que ces groupes étaient racialement et culturellement différents des Aryens, donc, sous prétexte qu'ils étaient d'une nature inférieure, est peut-être un cas limite. Cependant, l'Allemagne nazie n'est pas la seule à avoir utilisé la culture nationale comme outil d'oppression (menant dans ce cas précis au génocide) ou comme moyen de limiter les droits et libertés démocratiques. Il existe plusieurs autres cas, moins extrêmes, où la promotion de la culture nationale, associée à d'autres thèmes idéologiques et à la répression politique, a servi aux mêmes fins. Je voudrais aujourd'hui prendre le cas du Japon pour illustrer comment la culture nationale peut devenir un élément crucial dans une stratégie plus globale ayant pour objectif la restriction des libertés fondamentales

L'histoire du Japon, où la démocratie a été extrêmement limitée jusqu'à la défaite de 1945, nous fournit plusieurs exemples d'utilisation de la culture nationale comme moyen de répression de l'ensemble du peuple, de certaines classes (en particulier les ouvriers et les paysans), ou des immigrants. Pour illustrer ce point, je prendrai trois moments historiques : le Japon impérial, surtout de 1885 à 1945, moment où l'affirmation de la culture nationale a servi à rejeter plusieurs doctrines "étrangères" (marxisme, socialisme, libéralisme) et à contrer la montée des mouvements pour les droits démocratiques et le progrès des mouvements ouvriers ; le Japon de l'après-guerre, de 1945 à 1954, où la culture nationale est devenue encore une fois un des moyens utilisés pour briser le mouvement ouvrier qui s'était développé à la suite des réformes imposées par l'administration de l'occupation militaire américaine ; enfin le Japon actuel où l'État a imposé des lois très strictes au sujet de l'immigration et de la citoyenneté, dans le but de protéger la culture nationale et la pureté raciale. Je conclurai par quelques réflexions sur le problème de la culture nationale et des droits démocratiques.

[232]

1. LE JAPON IMPÉRIAL :
AFFIRMATION CULTURELLE ET OPPRESSION [[1]](#footnote-1)

En 1854, le Japon, isolé du reste du monde depuis plus de deux siècles, doit ouvrir ses portes aux puissances occidentales, ce qui provoque une crise économique, politique et sociale qui mène au changement de régime politique de 1868. Ce changement de régime, que l'on connaît sous le nom de "restauration de Meiji”, est présenté idéologiquement par les dirigeants du nouvel État comme un retour au pouvoir impérial direct tel qu’il a existé plusieurs siècles auparavant, avant que les militaires ne s'emparent du pouvoir en 1185. Mais en fait, le changement de régime signifie la fin du Japon féodal et l'entrée du pays dans la concurrence économique, politique et militaire internationale et dans la course aux colonies.

Le nouveau gouvernement impérial de 1868 se donne pour objectif premier le maintien de l'indépendance politique du pays face à la menace coloniale occidentale. Pour atteindre cet objectif, le nouveau gouvernement, sous la conduite d'anciens **samouraïs**, élimine les institutions féodales, crée une armée moderne et établit les bases du développement industriel. Jusque dans les années 1880, le gouvernement se concentre sur ces tâches immédiates, tout en laissant le domaine idéologique se développer plus librement. À cette époque, les idées libérales occidentales se répandent lentement et les gens éduqués s'intéressent à des auteurs comme John Stuart Mill, John Locke, Jean-Jacques Rousseau, et aussi aux auteurs socialistes et aux utilitaristes américains. Le premier système national d'instruction obligatoire est d'ailleurs fondé sur les idées libérales occidentales, à la suite d'un débat houleux avec les tenants de l'ancienne éducation confucianiste et ceux d'une éducation nationaliste fondée sur les mythes d'origine de la famille impériale. Malgré la tendance au libéralisme dans le contenu de l'éducation, les nouveaux dirigeants mettent sur pied un gouvernement très centralisé et despotique, sans institutions démocratiques (sauf des assemblées sans pouvoir réel, dont les membres sont élus au suffrage restreint, dans chacune des 72 préfectures que le gouvernement crée comme division administrative régionale pour remplacer les anciens domaines féodaux).

Mais vers 1885, et surtout à partir de 1900, le gouvernement commence à définir le contenu de la culture japonaise et les idéologies nationales acceptables. Cette définition plus stricte de ce qui est véritablement japonais s'inscrit dans une stratégie dont le but est de contrer plusieurs mouvements sociaux que les dirigeants du gouvernement jugent dangereux pour la survie du pays lui-même et pour sa culture.

[233]

Le premier mouvement vise l'obtention des droits démocratiques. Il s'organise dès les années 1870 sous la conduite d'anciens **samouraïs** ayant participé auparavant au gouvernement. Le motif premier des organisateurs du mouvement pour les droits et libertés est d'obtenir pour eux-mêmes une meilleure place au gouvernement. Mais le mouvement n'en préconise pas moins la création d'un parlement élu (au suffrage censitaire). Peu à peu, le mouvement fait des adeptes parmi les intellectuels et les journalistes et même parmi les paysans. Le mouvement pour les droits démocratiques attire en particulier les membres des assemblées de préfecture qui veulent élargir leurs prérogatives. Or, dans l'esprit des dirigeants du gouvernement, les assemblées n'ont pas de pouvoir, sauf celui d'accepter le budget soumis par le gouverneur de la préfecture [[2]](#footnote-2). Selon eux, les élus devraient se soumettre aux directives du gouvernement central et de son représentant local. Dans cet esprit, toute tentative d'augmentation de leurs pouvoirs de la part des assemblées et toute demande de création d'un parlement national sont jugées irrecevables. C'est pourquoi, à partir de 1879, le gouvernement met des entraves juridiques au développement du mouvement pour les droits civils et à l'organisation des membres des assemblées préfectorales.

Le second mouvement social est celui qui se développe parmi les paysans. Plusieurs paysans contestent les nouveaux impôts fonciers créés par l'État et s'opposent à l'endettement et à la perte de la propriété de la terre. Pour ce faire, les paysans de certaines régions utilisent le mouvement pour les droits démocratiques. Les organisations paysannes en viennent à s'opposer violemment au gouvernement et à ses représentants locaux, les gouverneurs de préfecture. Le gouvernement matera cette opposition par les armes, les emprisonnements et les exécutions.

Le troisième mouvement est de tendance idéologique : c'est la diffusion de ce que les dirigeants appellent les "idées dangereuses" venant de l'étranger, en particulier les idéologies socialistes et anarchistes, qui se développent dès la fin du XIXe siècle. Pour contrer ce danger, le gouvernement passe toutes sortes de lois restreignant les droits de la presse et le droit d'association et d'assemblée.

Le quatrième est le mouvement ouvrier dont je fais ici une analyse plus élaborée. Les conditions de travail étant très mauvaises dans les premières phases de l'industrialisation, les ouvriers font la grève, en particulier dans les secteurs nécessaires à l'industrie naissante de l'armement. Dans les mines, les grèves débutent en 1870. Entre 1897 et 1907, des grèves sont organisées dans tous les secteurs industriels, y compris les mines et la construction navale. Les premiers syndicats sont créés à la fin du XIXe siècle.

[234]

L'industrie doit aussi faire face à un problème aigu de recrutement de la main-d'œuvre, les paysans surnuméraires refusant de plus en plus de travailler dans les usines à cause des mauvaises conditions de travail. Par ailleurs, les ouvriers spécialisés changent d'employeurs dès qu'ils sont qualifiés. Pour résoudre ces problèmes, à partir de 1900, les plus grandes entreprises décident d'améliorer les conditions de travail, en particulier en mettant sur pied le système dit paternaliste (logements d'entreprise, pensions pour les travailleurs qui restent dans l'entreprise plus de dix ans, systèmes d'assurance, etc.). Mais surtout, à partir du début du siècle, les associations d'employeurs, s'opposant à toute législation sur le travail, développent une idéologie de valorisation de la culture nationale [[3]](#footnote-3).

En effet, ils affirment qu'une loi du travail, sans doute nécessaire en Occident, entraînerait au Japon la destruction de la relation harmonieuse qui a toujours existé entre le capital et le travail. Selon eux, si, en Occident, l'appât du gain (c'est-à-dire la volonté de faire des profits pour les patrons et celle d'obtenir des salaires décents pour les ouvriers) est fondamental, au Japon, la situation est différente : les patrons y sont pleins de compassion pour leurs salariés qui leur sont loyaux. Toujours selon le même discours, il existe au Japon un sentiment spécial d'affection du patron envers ses employés et vice versa, sentiment qui, traditionnellement, a toujours prévalu dans les relations de travail. De là viendrait l’harmonie des entreprises japonaises.

Pour illustrer la teneur de ce discours, voici deux citations tirées de Marshall (1967) et qui reproduisent textuellement les paroles d'entrepreneurs de l'époque.

Le maître - le capitaliste - aime ses inférieurs et s'en occupe avec beaucoup d'attention ; l'employé respecte son supérieur et est prêt à tout sacrifier pour son travail. L'esprit de loyauté et d'amour de la patrie n'est pas limité à la relation souverain-sujet.

(Marshall, 1967 : 58 ; notre traduction de l’anglais)

La relation [entre patron et ouvrier] est harmonieuse, accompagnée de sentiments chaleureux de part et d'autre, comme la relation entre le maître et son serviteur ou celle entre le professeur et l'élève.

(Ibid.)

Le discours des hommes d'affaires reprend toujours le même refrain : sentiments chaleureux entre patrons et ouvriers, affection, harmonie, loyauté, attention, compassion, humanité. Souvent, on compare la relation entre le patron et l'employé à celle entre seigneur et sujet dans la période Edo. On affirme ainsi la différence essentielle entre le Japon et l'Occident, car, en [235] Occident, selon un député japonais de la Diète, on traite les ouvriers comme des animaux (Marshall, 1967 :59). À partir de 1900, un autre thème s'ajoute aux autres : l’entreprise devient une grande famille (Gordon, 1985 :66-67). Selon ce nouveau thème idéologique, il existerait dans les entreprises japonaises des sentiments personnels et affectifs, analogues à ceux qui sont présents dans les relations familiales, et ce même dans les entreprises de plusieurs centaines de personnes.

Ce discours, qui se veut une justification du refus de la législation sur le travail que, par ailleurs, on a rejetée au départ pour des raisons économiques (son coût étant jugé trop élevé, ce qui aurait diminué les profits), fait partie du courant idéologique de revalorisation du patrimoine national et de réaction antioccidentale qui s'amorce à partir de 1885. Fait intéressant, tout en proclamant l'harmonie des relations de travail qui, selon eux, caractériserait le Japon, les hommes d'affaires dénoncent l'égoïsme des ouvriers qui, en réclamant des hausses de salaire et de meilleures conditions de travail, ne feraient que penser à eux-mêmes, oubliant qu'ils doivent aussi, comme les patrons, se sacrifier pour la patrie. Si, par hasard, les patrons s'enrichissent, ce n'est pas, selon ce discours, parce qu'ils recherchent la fortune pour eux-mêmes. La fortune est un aspect secondaire du sacrifice que les industriels et les financiers font pour la grandeur de la nation. Selon l'idéologie des milieux d'affaires, les ouvriers, tout comme les patrons, doivent repayer leur dette envers la nation. Pour cela, il faut qu'ils se soumettent à leur patron, qu'ils travaillent le plus possible et qu'ils acceptent des salaires bas.

Le refus patronal de la législation sur le travail est donc fondé, d'une part (mais on tente de ne pas trop insister), sur les coûts, et d'autre part, sur le patriotisme et sur l'exaltation des "belles coutumes” nationales (Gordon, 1985 : 66). On peut douter de l'affection des patrons pour leurs ouvriers, qui serait une partie importante de ces coutumes, lorsqu'on regarde l'état des relations de travail dans les premières phases de l'industrialisation (Gordon, 1985 : chap. 1 ; Marshall, 1967 ; Sumiya, 1955 ; Taira, 1970 :chap. 5).

L'idéologie de valorisation de la culture nationale dont nous venons de voir les développements dans le domaine des relations de travail comporte d'autres aspects qu'il nous faut maintenant examiner. En effet, cette idéologie que les dirigeants de l'État et des entreprises définissent alors répond aux quatre mouvements sociaux dans leur ensemble et se développe dans plusieurs directions.

Premièrement, les dirigeants définissent les structures de l'État japonais, structures que l'on dit uniques, car fondées sur la descendance supposément divine de la lignée impériale. La constitution de, 1889 présente l'empereur comme étant au-dessus de l'État et source de l'État. Dans les années qui suivent, on insiste de plus en plus sur le caractère sacré de l'empereur, sur son rôle comme source de la moralité spécifiquement japonaise. L'insistance sur [236] ces points, qui servent aussi de justification à l'expansion impérialiste en Asie de l'Est, ira en augmentant jusqu'à la défaite de 1945.

Deuxièmement, on définit de plus en plus les Japonais comme formant une grande famille, avec l'empereur à sa tête. Cette grande famille nationale, qui n'inclut que les japonais de naissance, serait analogue au *ie*, c'est-à-dire à la "maisonnée” présentée comme spécifiquement japonaise. La maisonnée, structure hiérarchique, devient le modèle de toutes les structures du même type (y compris les industries, comme on l'a vu plus haut).

Troisièmement, les dirigeants définissent les normes de la culture japonaise (voir Gluck, 1985). D'une part, ils élaborent une morale "strictement japonaise", fondée paradoxalement sur les vertus de loyauté et de piété filiale tirées du confucianisme, d'origine chinoise. Cette morale devient le pivot de l'enseignement primaire et de la formation des conscrits dans les forces armées. Dans les années 1900-1945, la morale deviendra de plus en plus étroite et exclusive et ses effets se feront sentir dans les comportements des militaires durant la guerre du Pacifique. D'autre part, certains fonctionnaires du ministère de l'Éducation établissent une langue nationale standard, fondée sur l'ancien dialecte des guerriers de la région de Tokyo, ils sélectionnent les éléments que l'on juge dignes de faire partie de la culture officielle (peinture à l'encre de Chine, jardins, différentes formes de théâtre, etc.), et ils codifient les façons de penser, en standardisant complètement le contenu du système scolaire. Par exemple, on utilise dans les écoles une interprétation standard de la poésie japonaise ancienne, pour s'assurer que tous comprendront les métaphores de la même façon.

Dans les années qui vont de 1900 à 1945, le contrôle du gouvernement sur la pensée deviendra de plus en plus fort, sauf pour une courte période plus libérale entre 1918 et 1927. La période allant de l'incident de Mandchourie en 1931 à la fin de la guerre du Pacifique sera celle de la plus forte insistance sur la culture nationale, qui devient, sous l'influence des militaires et des militants d'extrême-droite, moyen de juger toute forme de doctrine et, donc, moyen de répression. Dans ce cas, la culture nationale ne sert pas de moyen de faire valoir des droits. Elle fait plutôt partie d'une stratégie globale d'expansion impérialiste à l'extérieur et de répression contre toute pensée et tout mouvement jugé dangereux à l'intérieur.

2. LA CULTURE
CONTRE LES MOUVEMENTS OUVRIERS, 1945-1954

La défaite de 1945 est suivie par la période d'occupation militaire américaine [[4]](#footnote-4). L'administration de l'occupation impose rapidement des modifications majeures au système politique japonais et à la société civile. [237] L'objectif des Américains est d'éliminer toutes les institutions et toutes les personnes qui, selon eux, ont favorisé le développement de la dictature, du fascisme et de l'impérialisme. Premièrement, les Américains veulent neutraliser les forces armées. Ils proclament la démobilisation générale de tous les militaires. Puis, ils forcent le gouvernement japonais à adopter une nouvelle constitution dans laquelle le pays renonce à la guerre comme moyen de résoudre les conflits internationaux et, pour cela, renonce à reconstituer son armée. Deuxièmement, les Américains donnent aux Japonais tous les droits et toutes les libertés qui existent aux États-Unis : droit d'assemblée, droit d'association, liberté de parole, liberté de presse, liberté de religion, etc. Troisièmement, ils modifient la structure étatique : le peuple devient souverain, l'empereur répudie publiquement la théorie de sa nature divine et, dans la nouvelle constitution, il perd ses anciennes attributions (chef de l'État, source de la morale) pour ne devenir que le symbole de l'unité de la nation. Quatrièmement, un nouveau code civil est adopté. Cinquièmement, les Américains imposent une réforme agraire qui met effectivement fin au système de propriété terrienne qui avait mené à l'appauvrissement d'une bonne partie de la paysannerie. Sixièmement, l'armée d'occupation impose des réformes économiques : division des entreprises géantes, démantèlement des quatre grands holdings (les zaibatsu : Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo, Yasuda), transfert de technologie vers les pays occupés par le Japon pendant la guerre. Enfin, septièmement, plusieurs centaines de militaires, fonctionnaires, politiciens et dirigeants d'entreprise sont reconnues coupables de crimes de guerre par les Américains : quelques-uns sont exécutés, les autres sont emprisonnés ou simplement exclus de postes de responsabilité au gouvernement ou dans les affaires.

Le but premier des Américains est de faire du Japon une société démocratique. Mais dans leur esprit, en 1945, démocratie ne signifie pas pour le Japon développement rapide de l'industrie. En effet, les Américains croient que l'impérialisme japonais qui a mené à la défaite en 1945 était fondé sur la disparité économique entre le Japon et ses voisins. C'est pourquoi les administrateurs de la section économique de l'armée d'occupation veulent réduire le développement industriel du pays à un niveau inférieur à celui de l'avant-guerre, car ils jugent que le Japon ne doit pas se distinguer des autres pays d'Asie du point de vue économique. Une des raisons de cette politique, c'est que, à l'époque, le grand allié des États-Unis en Asie est la Chine, qui souffre toujours du sous-développement.

Les événements de l'après-guerre ont tôt fait de modifier la position américaine. Les succès militaires de l'armée rouge en Chine et la prise du pouvoir par le parti communiste chinois en 1949 amènent les États-Unis à considérer le Japon comme leur allié principal face à la montée du communisme en Asie. Pour les Américains, le développement industriel de leur nouvel allié devient essentiel. Dès 1948, et surtout après 1949, l'administration de l'occupation prend des mesures qui favorisent la croissance économique. Les [238] Américains permettent la réorganisation des monopoles et ils amnistient plusieurs personnes condamnées comme criminels de guerre. Le déclenchement de la guerre de Corée en 1950 encourage les Américains à poursuivre dans la même voie.

C'est dans ce contexte politique qu'il faut comprendre l'évolution des organisations ouvrières (Gordon, 1985 :4e partie) entre 1945 et 1954. Dès 1945, les syndicats s'organisent. En février 1946, seulement deux mois après la promulgation d'une nouvelle loi sur les organisations ouvrières, les syndicats comptent déjà près d'un million de membres. À la fin de 1946, ce nombre est passé à 5 millions. Dès ce moment, sous l'influence du parti communiste japonais, des syndicats militants apparaissent.

Ce que les syndicats demandent, c'est, tout d'abord, la reconnaissance syndicale, qui leur permettrait de négocier avec les patrons au sujet des conditions de travail. Cette reconnaissance est obtenue dès 1946 dans les secteurs de la machinerie électrique et de la métallurgie. Pour l'obtenir, plusieurs syndicats doivent pendant un certain temps instaurer ce que l'on a appelé "le contrôle ouvrier” : devant le refus des directions de discuter avec eux, les syndiqués s'emparent de l'usine, expulsent la direction et organisent efficacement la production. En général, après quelques jours ou quelques semaines de contrôle ouvrier, les directions finissent par accepter les demandes des syndiqués. Souvent, les directions sont forcées d'accepter la création de comités paritaires patronat-syndicat qui discutent de toutes les questions en litige, y compris celles qui sont habituellement du ressort de la direction : affectation du personnel, salaires, division du travail, technologie, etc. Les syndicats négocient aussi la constitution d'une seule structure pour toute l'entreprise, regroupant les ouvriers et les employés, avec la possibilité pour tous, y compris les ouvriers, d'obtenir des promotions et de devenir cadres. Par cette mesure, les syndicats espèrent obtenir une amélioration du statut des ouvriers de la production, auparavant nettement inférieur à celui du personnel de bureau.

Les syndicats négocient aussi une nouvelle base de calcul des salaires. Ils exigent que les salaires ne soient octroyés ni sur la base du poste occupé, ni sur la base de la productivité, mais en fonction des besoins individuels des ouvriers et employés. Mais, devant le refus catégorique des directions, les syndicats en viennent à accepter le salaire de base calculé selon l'âge et l'ancienneté avec des primes selon le poste et la productivité. Enfin, les syndicats négocient la sécurité d'emploi pour les salariés dits réguliers. Les entreprises s'engagent à ne pas mettre ces salariés à pied en cas de récession ou de crise.

Le revirement de la politique américaine autour de 1948 entraîne des difficultés pour les syndicats. En effet, les autorités de l'occupation, qui veulent diminuer les dépenses américaines au Japon et qui tentent de relancer [239] l'économie, voient d'un mauvais œil les droits acquis par les syndicats, en particulier par ceux d’allégeance communiste. Plusieurs anciens ministres et dirigeants d'entreprise, exclus en 1945, reçoivent la permission de reprendre leurs fonctions. Ces mesures des Américains renforcent le gouvernement et les directions des entreprises vis-à-vis des syndicats, qui voient leurs activités réglementées plus étroitement. Les directions des entreprises, qui se sont toujours proposé d'éliminer les gains des syndicats et de rétablir les pleins droits de gérance si elles en avaient l'occasion, en profitent. Par ailleurs, le gouvernement japonais, le patronat et les autorités de l'occupation américaine, avec l'aide de l'American Fédération of Labor (AFL), favorisent la mise sur pied de syndicats dits démocratiques, qui s’opposent aux syndicats militants et qui négocient des ententes favorables aux patrons. De cette façon, les gains de l'après-guerre sont peu à peu éliminés ou modifiés pour qu'ils s'accordent mieux avec les visées patronales.

L'offensive gouvernementale et patronale s'étend aussi au domaine idéologique. Dans le discours officiel, l'objectif premier du gouvernement demeure sensiblement le même que dans l'avant-guerre, soit le rétablissement du pays dans une position internationale digne de lui. Mais, rejetant le militarisme discrédité par la défaite, les dirigeants du gouvernement présentent le développement industriel comme moyen essentiel pour atteindre cet objectif et les entreprises comme outils majeurs du développement. Le gouvernement et les idéologues patronaux insistent donc sur la nécessité de favoriser la croissance des entreprises.

En même temps, ils font revivre certains thèmes idéologiques de l'avant-guerre, dont l'obligation morale pour tous de se sacrifier pour la nation et la doctrine de l'entreprise comme grande famille. Les idéologues qui développent ce dernier thème font valoir que les patrons, comme les parents dans la famille, doivent assurer la direction de leur entreprise, tout en assurant le bien-être de leurs employés. Ils insistent aussi sur la hiérarchie interne des entreprises et sur les vertus qui sont liées à son bon fonctionnement, c'est-à-dire l'obéissance, la loyauté et l’esprit de groupe. Ces éléments moraux "spécifiquement japonais" sont présentés comme incompatibles avec le contrôle ouvrier, mais comme justifiant la reprise en main de l'État et des entreprises par les anciennes classes dominantes. Comme on peut le voir, l'insistance idéologique sur la morale typiquement japonaise est fortement liée à la volonté des anciens dirigeants de rétablir leur contrôle complet sur les appareils d'État et sur les entreprises.

C'est dans ce contexte idéologique et politique qu'il faut analyser l'apparition du système "japonais" d'emploi et de relations de travail. Le terme "apparition” est plus juste que "rétablissement", car le système de l'après-guerre est en bonne partie nouveau. Il reprend certains aspects des relations de travail de l'avant-guerre, comme la sécurité d'emploi (limitée jusqu'en 1945 aux cadres et aux ouvriers de quelques grandes entreprises) et la formation en usine. Mais, il en étend la portée à un plus grand nombre d'entreprises et à de [240] nouvelles catégories de salariés. De plus, de nouvelles pratiques et de nouveaux modes d’organisation se font jour : le salaire à l'ancienneté (qui vient des acquis des syndicats dans les années 1946-1948) ; la structure unique des entreprises regroupant ouvriers, employés et cadres, avec possibilité de promotion pour tous ; la définition de tâches collectives et la mobilité interne à l’entreprise (Bernier, 1979 et 1985).

Ce système fait partie des stratégies gouvernementales et patronales utilisées pour rétablir, sous une forme modifiée, la hiérarchie et la morale de l'avant-guerre et pour les utiliser contre les organisations ouvrières. Ces stratégies portent fruit. Elles permettent, avec l'accord des nouveaux syndicats "modérés", de maintenir des salaires faibles pendant la période cruciale des années 1954-1965 et elles mènent au système de contrôle poussé de la main-d'œuvre qui existe encore de nos jours. Dans ce cas, la culture nationale fait partie d'un ensemble de mesures politiques et idéologiques visant à assurer le rétablissement des privilèges des dirigeants (du gouvernement et des entreprises) contre le pouvoir syndical.

3. LA CULTURE ET LA DESCENDANCE
COMME CRITÈRES D'APPARTENANCE
DANS LES ANNÉES 1970-1980

Le troisième exemple, qui est celui du traitement des minorités dans les années 1970 et 1980, nous montre une interrelation intéressante, mais quelquefois confuse et partiellement contradictoire, entre la culture nationale et la descendance biologique comme critères nécessaires, mais chacun non suffisant, de l'appartenance réelle à la nation.

Jusque dans les années 1970, il y avait impossibilité presque absolue pour des personnes nées à l'extérieur du Japon (sauf de parents japonais) d'obtenir la citoyenneté japonaise. C'est que la citoyenneté au Japon était (et est encore, mais il y a eu quelques ajustements) définie par la descendance. Il s'agit donc en quelque sorte d'une définition raciale de l'appartenance. Les Coréens, au nombre de presque un million, n'avaient pas la possibilité d'obtenir la citoyenneté, même si leur famille vivait au Japon depuis trois générations.

La définition raciale de l'appartenance joue donc au Japon un rôle majeur. En fait, il ne s'agit pas d’une définition s'appliquant seulement aux immigrants coréens (ou chinois) ; les *burakumin*, c'est-à-dire les intouchables, minorité de deux ou trois millions de personnes, est bien d'origine japonaise, mais selon l'idéologie de la majorité des Japonais, les membres de cette minorité forment une "race" à part, différente physiquement des "vrais" Japonais. Les intouchables sont les descendants de personnes ayant eu dans le passé des métiers jugés impurs par le bouddhisme ou le shintoïsme, en particulier les métiers touchant à la mort (des personnes ou des animaux) : bouchers, tanneurs, bourreaux, fossoyeurs. Les intouchables ont maintenant, en théorie, [241]

les mêmes droits que tous les Japonais, mais, en réalité, ils subissent encore une forte discrimination (en matière d'emploi, pour le logement et le mariage), car la majorité des Japonais croient qu'ils sont racialement différents (voir Sabouret, 1983).

Mais revenons à la définition très restrictive de la citoyenneté lorsqu'il s’agit des immigrants. Cette définition s'explique partiellement par l'idée que l'appartenance est fonction de la descendance biologique, mais elle s'explique aussi par la conception que les dirigeants japonais (et, semble-t-il, la majorité des Japonais) ont de leur pays. En effet, les Japonais pensent qu’ils ont une façon tout à fait particulière et unique de penser, que la pensée au Japon est homogène, que cette homogénéité, qui est en fait une homogénéité culturelle, est le fondement de la paix sociale, et que les étrangers ne peuvent que détruire l'homogénéité et donc l'ordre social. C'est cette conception qui explique le refus du Japon d'accepter plus qu'une poignée de réfugiés vietnamiens (boat people ) dans les années 1970. C'est aussi cette conception qui justifie la pratique, condamnée par les Nations Unies, de forcer tous les étrangers résidant plus de six mois au Japon à donner leurs empreintes digitales. Dans l'esprit des dirigeants du ministère de la Justice, cette pratique se justifie par la nécessité de contrôler les étrangers, qui sont vus par eux et par la majorité des Japonais comme introduisant dans le pays un élément perturbateur et même potentiellement criminel.

L'exclusion pour des motifs culturels s'étend même à des Japonais "de race”, comme le démontre l'exemple de professeurs des écoles secondaires et élémentaires qui s'acharnent contre les jeunes Japonais qui ont vécu à l'étranger. Ces professeurs, en particulier ceux d'anglais qui n'aiment pas que leurs étudiants soient meilleurs qu'eux, se sentent menacés par ces jeunes qui posent des questions et qui donnent leur opinion. Ce genre de comportements, que les professeurs jugent comme étant non japonais, les ébranle profondément dans leur statut et dans leur personne, car ils le ressentent comme une remise en question de l'autorité, de leur autorité. Or, selon la morale officielle, tout Japonais doit apprendre à respecter l'autorité. Ces professeurs pratiquent alors diverses formes de harcèlement contre les jeunes rapatriés et encouragent les élèves à faire de même. Ces mauvais traitements, qui peuvent aller jusqu'à des châtiments corporels, ne cessent que lorsque les étudiants visés se conforment aux usages japonais.

Le problème récent des descendants de Japonais rapatriés de Mandchourie nous permet de comprendre un peu mieux la façon dont la culture est perçue comme critère d'appartenance au Japon. Ce problème demande quelques explications. De 1905 à 1945, les Japonais ont transformé la Mandchourie en semi-colonie. Dans le cadre de la politique de contrôle de cette région de la Chine, le gouvernement du Japon a envoyé sur place des militaires, des fonctionnaires et des colons. De plus, bon nombre d'entreprises y ont ouvert des usines et ont dépêché sur place des administrateurs, des [242] ingénieurs et des ouvriers. La défaite de 1945 a entraîné la mort de nombreux Japonais de Mandchourie. En outre, dans le chaos de la défaite, des enfants japonais se sont perdus. Les orphelins et les enfants perdus ont été placés dans des orphelinats en Chine et élevés comme des Chinois. Certains d'entre eux, se souvenant vaguement de leurs parents, ont commencé à faire des recherches sur leurs origines. En même temps, des Japonais au Japon ont commencé à s'interroger sur leurs parents restés en Mandchourie. À la suite de nombreuses démarches, des rencontres ont été organisées entre les descendants de Japonais vivant en Mandchourie et leur parenté japonaise. Dans certains cas, ces rencontres ont mené au retour de ces orphelins au Japon. Dans d'autres cas, ils sont venus d'eux-mêmes au Japon, à la recherche de leur famille, mais souvent sans succès : il est probable que plusieurs Japonais voulaient éviter de revoir ces parents élevés à la chinoise. Ce qui est intéressant, c'est que ces rapatriés, dans bien des cas, ont préféré vivre dans le quartier chinois de Yokohama, travaillant dans des restaurants ou dans des industries alimentaires du quartier, plutôt que de vivre avec leur famille japonaise. La raison de ce choix se trouvent sans doute partiellement dans le fait que ces nouveaux immigrants ne parlaient pas japonais et qu'ils n'avaient pas de qualifications appropriées au marché actuel du travail au Japon. Mais plusieurs rapatriés ont dit qu'ils se sentaient étrangers au Japon et qu'on leur faisait sentir qu'ils étaient étrangers.

Le problème des rapatriés de Mandchourie ne se pose pas en termes "raciaux" mais, du moins partiellement, en termes culturels, comme celui des jeunes Japonais ayant vécu à l'étranger. En général, les Japonais se sentent gênés en face des étrangers. Or, les rapatriés sont des Japonais, mais qui se comportent comme des étrangers. Cette situation perturbe profondément la plupart des Japonais, car elle signifie l'entrée dans un ensemble de relations sociales très codifiées de personnes qui n’ont pas appris les usages appropriés à ces relations. Lorsque des rapatriés sont liés par la parenté, la plupart des Japonais se sentent personnellement gênés, parce qu'ils savent que ces compatriotes "étrangers" ne sauront se comporter comme l'étiquette, fondamentalement importante au Japon, le dicte.

On voit donc en fait que, dans le cas du Japon, l'appartenance réelle n'est pas tout à fait équivalente à la citoyenneté : des citoyens japonais, au sens restreint du terme (c’est-à-dire en excluant les descendants de Coréens, ce qui était le cas jusque dans les années 1980), deviennent victimes de discrimination s'ils semblent (ou menacent de) s'éloigner de la norme culturelle japonaise, pensée comme norme unique et obligatoire. Dans ce cas, la culture s'ajoute à la descendance dans la définition réelle (sinon officielle) de l'appartenance. Dans le cas des Coréens, la descendance se conjugue aux différences culturelles réelles ou supposées pour justifier leur exclusion. On voit donc, dans le cas du Japon, le cumul de la descendance et de la culture comme moyens d'exclusion de ceux qui sont jugés différents. Les théories mises de l'avant pour justifier l'exclusion partent souvent de différences [243] culturelles auxquelles on trouve quelquefois des causes biologiques : telle cette étude d'un biologiste japonais (Tsunoda, 1985) qui veut prouver que le cerveau des Japonais fonctionne tout à fait différemment de celui des autres, des Occidentaux en particulier.

CONCLUSION

Les exemples que je viens de tirer de l'histoire du Japon industriel portent tous, à des degrés divers, sur l'utilisation de la culture nationale à des fins d'exclusion ou à des fins de restriction de droits démocratiques. Ils se situent à la jonction de la définition de l'appartenance, de la culture, de la reconnaissance (ou non) des droits individuels et de la définition des prérogatives de l'État fondée sur une conception restrictive de la nation. Dans deux cas, c'est-à-dire au tournant du siècle et dans la décennie qui a suivi la défaite, la culture nationale a été utilisée pour mater le mouvement ouvrier, donc pour limiter les droits et les acquis d'une partie de la classe ouvrière. Dans le Japon autoritaire de l'avant-guerre, la culture nationale a servi de moyen pour éliminer des doctrines "étrangères’’ jugées dangereuses. Les idéologues nationalistes ont aussi utilisé le fait que ces doctrines avaient vu le jour en Occident pour les définir comme anti-japonaises. Dans la période récente, l'insistance sur l'unité culturelle a mené non seulement à l'exclusion et à la négation des droits des immigrants, mais encore à la discrimination contre des Japonais de naissance, sous prétexte qu'ils étaient de race différente (cas des intouchables) ou qu'ils ne respectaient pas les usages culturels nationaux (dans le cas des rapatriés). Dans tous ces cas, la promotion de la culture nationale n'est jamais le seul outil utilisé pour restreindre les droits : on se sert aussi d'autres arguments idéologiques (par exemple, la théorie raciale) ou des mesures de répression politique (arrestations, emprisonnement, exécutions, comme dans les années 1885-1945). Mais il n'en demeure pas moins que la défense de la culture nationale, qui est une en soi acceptable, peut devenir un moyen d'oppression et de négation des droits et libertés démocratiques.

[244]

BIBLIOGRAPHIE

BERNIER, Bernard (1979) : "[Le système d'emploi à vie au Japon : réexamen et interprétation](http://dx.doi.org/doi%3A10.1522/030092329)", in *Anthropologie et sociétés*, 3.3.

BERNIER, Bernard : "Croissance économique et relations de travail au Japon", in *Cahiers du Centre d'Études de l'Asie de l'Est*, Université de Montréal, 3.

BERNIER, Bernard (1988) : *Capitalisme, société et culture au Japon : Aux origines de l'industrialisation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Paris, Les Publications orientalistes de France.

GLUCK, Carol (1985) : *Japan's Modern Myths : Ideology in the Late Meiji Period*, Princeton, Princeton University Press.

GORDON, Andrew (1985) : *The Evolution of Labor Relations in Japan : Heavy Industry, 1853-1955*, Cambridge, Mass., Harvard University, Council on East Asian Studies.

MARSHALL, Byron K. (1967) : *Capitalism and Nationalism in Prewar Japan*, Stanford, Stanford University Press,.

SABOURET, Jean-François (1983) : *L'Autre Japon : les burakumin*, Paris, La Découverte-Maspéro.

SUMIYA Mikio (1955) : *Nihon Chinrôdôshi* Ron, Tokyo, Tokyo Daigaku Shuppankai.

TAIRA Kôji (1970) : *Economic Development and the Labor Market in Japan*, New York, Columbia University Press.

TSUNODA Tadanobu (1985) : *The Japanese Brain : Uniqueness and Universality*, Tokyo, Taishukan Publishing.

1. Pour plus de renseignements au sujet du Japon impérial (dans la période 1868-1919) et de ses antécédents, voir Bernier, 1988. Le lecteur y trouvera une analyse détaillée des points traités dans cette section. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les gouverneurs des préfectures sont nommés par le gouvernement impérial pour assurer la mainmise de l’administration centrale sur tout le pays. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les passages suivants reprennent presque textuellement les pages 278 et 279 de Bernier, 1988. [↑](#footnote-ref-3)
4. L'occupation militaire par les Américains va de 1945 à 1952. [↑](#footnote-ref-4)